



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019 DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE AU CENTRE HARPELL
60, RUE SAINT-PIERRE

01-019-19 Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478
--

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'expropriation sur une partie du lot
1 559 478, du cadastre du Québec, faisant l'objet du dossier
SAI-M-272084-1803 ;

ATTENDU QUE l'exproprié a contesté l'avis de réserve préalable dans le
dossier 500-17-082055-149 et le droit à l'expropriation dans
le dossier 500-17-102697-185, en plus de demander à la
Cour supérieure d'annuler le *Règlement numéro 767 relatif à
la citation de la Maison Michel-Robillard située au 20 345,
chemin Sainte-Marie comme immeuble patrimonial*;

ATTENDU QUE des pourparlers de règlement ont été entrepris entre les
procureurs aux dossiers pour mettre fin à l'ensemble desdits
litiges par la conclusion d'une transaction;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la résolution 12-376-18, certaines
modifications ont été apportées à la transaction, dont
principalement l'ajout d'une clause de premier refus;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la transaction intervenue dans les dossiers SAI-M-272084-1803,
500-17-082055-149, 500-17-102697-185 et 500-17-084105-140 et de confirmer
la résolution 12-376-18.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Catherine Adam, OMA
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue